25 novembre 1987

OUESTION DE PRIVILÈGE

L'ALLÉGATION FAITE PAR UN HAUT FONCTIONNAIRE—M. REISMAN—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je voudrais rendre une brève décision. Le 30 octobre 1987, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a dit qu'il y avait eu, à son avis, atteinte à ses privilèges, lorsque l'ambassadeur du Canada et négociateur en chef avec les États-unis a fait un rapprochement entre les adversaires du libre-échange et les nazis. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) était également choqué d'apprendre ce que M. Reisman avait dit.

La présidence a examiné la question, et je tiens à signaler à la Chambre que, comme l'a dit le ministre d'État (M. Lewis), des commentaires faits hors de la Chambre ne risquent guère d'empêcher les députés de faire leur travail convenablement, ce qui est l'essence de la question de privilège, comme le savent les députés.

A l'intention des spectateurs et des auditeurs, je signale qu'une réflexion peut être troublante, désagréable voire choquante, mais qu'il ne peut y avoir matière à question de privilège que si elle empêche les députés de faire leur travail convenablement.

Sans vouloir m'étendre sur le sujet, je signale brièvement aux députés la décision prise le 29 avril 1971 par le Président Lamoureux, dont voici un extrait:

A mon avis, le privilège parlementaire ne va pas beaucoup au-delà du droit de libre parole à la Chambre et du droit d'un député de s'acquitter de ses fonctions à la Chambre en tant que représentant aux Communes.

Les députés doivent bien comprendre que la prise de position adoptée par la présidence ne signifie pas qu'elle approuve les propos attribués à l'ambassadeur Reisman. Ses observations ne portent toutefois pas atteinte aux privilèges de la Chambre.

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ASSOCIATION PRÉSUMÉE D'UNE MINISTRE À DES OBSERVATIONS INACCEPTABLES—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Le même jour, l'honorable députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) a soulevé une question de privilège distincte mais connexe, interprétant les déclarations faites par la ministre du Commerce extérieur (M^{me} Carney) au cours de la période des questions comme une indication qu'elle s'associait aux observations de l'ambassadeur Reisman.

[Traduction]

J'ai examiné soigneusement le compte rendu officiel des débats de ce jour-là et , à mon avis du moins, les interventions ne corroborent pas cette hypothèse.

(1620)

Je remercie de nouveau les députés de leurs interventions. J'espère que mes observations d'aujourd'hui auront quelque peu éclairé la question.

Pétitions

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (au nom du ministre des Approvisionnements et Services) demande à présenter le projet de loi C-91, tendant à modifier la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[Français]

PÉTITIONS

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition à la Chambre contenant 272 signatures qui viennent se joindre aux 30,463 autres que j'ai déjà déposées. Les signataires de ces pétitions proviennent de Chibougamau, Dolbeau, Saint-Gédéon, Saint-Prime, Roberval, Magog, Saint-Tite, Cap-Desrosiers, LaSalle, Métabetchouan, Sherbrooke, Saint-Félicien, Albanel, Gaspé, Lac Mégantic, Joliette, Alma, Verdun, Laval, Sainte-Foy, Murdochville, Montréal, Shawinigan, Grand-Mère, Matapédia, Mistassini, Trois-Rivières.

Ces signataires, monsieur le Président, demandent que le Parlement s'engage à rendre obligatoire l'installation des sacs gonflables à l'avant des voitures. Et, deuxièmement, l'installation des ceintures de sécurité à baudrier et ajustables pour les passagers arrière des voitures.

[Traduction]

OPPOSITION À L'ACHAT DE SOUS-MARINS À PROPULSION NIJCL ÉAIRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai une pétition certifiée portant plusieurs centaines de noms. Les signataires viennent surtout de Port Alberni, mais il y en a aussi d'autres villes ou localités de Colombie-Britannique, dont Victoria, Powell River, Mansons Landing, Vancouver, Qualicum, Courtenay, Campbell River, Nanaïmo, Tahsis, Tofino, Denman Island, Parksville, Ahousat, Surrey et Malahat.